

Tharve

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du

12/4/17
13/4/17



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017 À 18H00

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 24

Votants : 26

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN Madame Christine PETRUCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration :

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN
Madame Patricia DEGUS donne procuration à Madame Catherine BARRAJA.

Absent excusé :

Monsieur Jean-Paul GEAY

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

Mesdames RAINAUD et ZANOTTI étaient absentes pendant le vote.

7/ OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 – PARCS DE STATIONNEMENT WILSON, MARINIÈRES, BARMASSA

Madame Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

Le projet de Budget Primitif 2017 pour les Parcs de stationnement Wilson, Marinières et Barmassa était joint à votre ordre du jour.

La vue d'ensemble est la suivante :

- Section d'exploitation : 750.000,00 euros
- Section d'investissement : 222.000,00 euros

Il s'agit d'un budget primitif prévisionnel qui se décompose comme suit :
Section d'exploitation d'un montant de 750.000,00 €

Section d'exploitation d'un montant de 750.000,00 €

Les dépenses d'exploitation comprennent notamment :

- Les remboursements des salaires et charges des agents transférés de la SPLV pour la somme de 220.500 €,
- Les différentes charges de fonctionnement des parkings repris en régie municipale pour la somme de 287.500 €
- Les intérêts des emprunts pour l'acquisition en VEFA du parking de la Barmassa pour un montant de 10.964 €
- Les charges exceptionnelles à intervenir dans l'année 9.000 € de provisions
- Les dotations aux amortissements pour un montant de 58.600 €
- Un prélèvement de 163.436 € pour transfert à la section d'investissement

Les recettes d'exploitation

- Les produits des différents parkings pour la somme prévisionnelle de 750.000 €

La section d'investissement, d'un montant de 222.000,00 €

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de l'emprunt pour 119.500 €,
- Les dépenses prévisionnelles sur les travaux et acquisitions des différents parkings, soit la somme de 92.500 €.

Les recettes d'investissement comprennent :

- Le virement de la section d'exploitation pour 163.436 €
- La dotation aux amortissements pour 58.564 €

Elle leur demande d'adopter ce budget primitif 2017

Mesdames RAINAUD et ZANOTTI étaient absentes pendant le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 23 voix pour et 3 voix contre (Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA) 1 abstention (Monsieur Richard CONTE).

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives